

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1561

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE PREMIER

Après les mots : « intérêt général majeur », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« en tant qu'elles garantissent la souveraineté alimentaire qui contribue à la défense des intérêts fondamentaux de la Nation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à bien clarifier sur quel nom, « souveraineté » ou « Nation », porte la proposition subordonnée relative.